

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO**

**Règlement numéro 951-2024
modifiant le règlement numéro
951-2022 constituant le comité
consultatif d'urbanisme**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 951-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
951-2022 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE le conseil municipal en vertu des articles 146 à 148 du chapitre V de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a adopté le règlement numéro 951-2022 constituant le comité consultatif d'urbanisme le 15 février 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'amender ledit règlement afin d'y apporter une précision;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 juin 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 951-2024 modifiant le règlement numéro 951-2022 constituant le comité consultatif d'urbanisme est et soit adopté et;

QUE le conseil municipal ordonne et statue par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2

Le présent règlement est identifié de la façon suivante « Règlement numéro 951-2024 modifiant le règlement numéro 951-2022 constituant le comité consultatif d'urbanisme ».

ARTICLE 3

L'article 14 du règlement est modifié par l'ajout, à la fin du premier alinéa, de la phrase suivante :

« Lorsque les voix sont également partagées, la décision est considérée rendue dans la négative ».

ARTICLE 5

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Avis de motion :
Projet de règlement :
Adoption du règlement :
Résolution :
Entrée en vigueur:
Avis public :

18 juin 2024
18 juin 2024
16 juillet 2024
2024-07-135
16 juillet 2024
23 juillet 2024



Nicole Laflamme
Mairesse



Mario B. Briggs
Directeur général agréé
et greffier-trésorier